

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DE SÉCURITÉ PAR UN TECHNICIEN COMPÉTENT DES INSTALLATIONS THERMIQUES EN ERP

1. OPTION DU CLIENT

Selon l'option retenue par le client dans les conditions particulières de la convention, les prestations définies ci-après sont réalisées par SOCOTEC EQUIPEMENTS :

- > soit périodiquement dans le cadre d'un abonnement ; dans ce cas, le tableau d'ordre de mission de la convention précise la périodicité des vérifications retenue par le client ;
- > soit à l'unité lorsque le client n'a pas souhaité souscrire un abonnement ; dans ce cas, les vérifications périodiques ultérieures ne seront pas réalisées par SOCOTEC EQUIPEMENTS, sauf nouvelle commande écrite de la part du client.

2 – CONTENU DE LA MISSION

L'intervention de SOCOTEC EQUIPEMENTS porte sur les installations et équipements désignés à l'annexe EQT-HKBA.

Elle comporte, au titre de la vérification prévue par l'article CH 58 ou PE4§2 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, les prestations suivantes :

- > examen visuel de l'état apparent d'entretien et de maintenance des installations et appareils ;
- > vérification de la vacuité des conduits d'évacuation des produits de combustion ;
- > vérification de la présence de dispositifs de ventilation et de la vacuité des conduits de ventilation des locaux contenant des appareils de combustion ;
- > vérification, par la réalisation d'un essai manuel, du fonctionnement des clapets coupe-feu installés sur les circuits aérauliques ;
- > vérification de la présence de la signalisation des dispositifs de sécurité ;
- > vérification de la possibilité de manœuvrer les organes de coupure d'alimentation en combustible ;
- > vérification du fonctionnement des dispositifs asservissant l'alimentation en combustible à un système de sécurité ;
- > examen visuel du réglage des détendeurs à gaz ;
- > vérification de l'étanchéité des canalisations d'alimentation en combustibles liquides ; cette vérification est effectuée par examen visuel des parties de canalisations apparentes ou visitables ;
- > vérification de l'étanchéité des canalisations d'alimentation en combustible gazeux; cette vérification est effectuée :
 - > soit par essai global d'étanchéité sous la pression de service, entre le compteur (cas d'une alimentation par distribution publique) ou l'organe de barrage général d'une part, et les robinets de commande des appareils d'utilisation d'autre part,
 - > soit par constat de non rotation du compteur,
 - > soit par constatation de l'absence de fuites au droit des raccords mécaniques accessibles, à l'aide d'un produit moussant ou d'un détecteur de fuite ;
- > vérification de l'étanchéité des canalisations de fluide frigorigène à l'aide d'un appareil de détection de fuite pour les parties apparentes et visitables ;
- > établissement du rapport correspondant.

3 – CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

3.1 La vérification du fonctionnement des clapets coupe-feu est réalisée par un essai de fermeture de la commande manuelle de déclenchement. Dans le cas de clapets télécommandés, le contrôle de leur asservissement ne relève pas de la présente mission mais de celle relative à la vérification des moyens de secours (CS-EQT-HBAN).

3.2 Au titre de la présente mission, les essais et vérifications de fonctionnement effectués par SOCOTEC EQUIPEMENTS ne comportent pas la réalisation de mesures.

3.3 La mission de SOCOTEC EQUIPEMENTS s'exerce par examen visuel des installations. SOCOTEC EQUIPEMENTS ne procède à aucun démontage ou sondage destructif pour accéder aux parties cachées ou hors de portée et pour effectuer les essais et manoeuvres dont la réalisation est prévue à l'article 2 ci-avant.

4 – ENGAGEMENTS DU CLIENT

Il appartient au client :

- > de remettre à SOCOTEC EQUIPEMENTS tous documents utiles à l'exercice de sa mission, en particulier le plan des installations objet de la vérification avec l'indication de l'emplacement des clapets coupe-feu,
- > de mettre gratuitement à la disposition des vérificateurs un représentant qualifié de l'entreprise chargée de l'entretien des installations ou, à défaut, le préposé de l'établissement à cet entretien, ainsi qu'un membre du service de surveillance contre l'incendie de l'établissement lorsqu'il en existe un.

5 – PRESTATIONS OU VISITES COMPLEMENTAIRES

Ne relèvent pas de la présente mission mais peuvent fait l'objet, sur demande du client, de prestations ou visites supplémentaires, les interventions ayant pour objet de :

- > réaliser l'essai global d'étanchéité des installations et la localisation des fuites ;
- > vérifier la résistance mécanique des tuyauteries ;
- > établir le relevé de tout ou partie des installations existantes ;
- > vérifier l'étanchéité des conduits d'évacuation des fumées et des conduits de ventilation ;

CONDITIONS SPÉCIALES CS-SOC-HKBA-10-14 (2/2)

- > vérifier le rendement des appareils ;
- > vérifier l'installation sous l'aspect utilisation rationnelle de l'énergie et protection de l'environnement ;
- > vérifier l'installation électrique, les dispositifs d'alarme et de lutte contre l'incendie et les systèmes d'automatismes liés à une télégestion des installations ;
- > vérifier la conformité des installations à la réglementation en vigueur.

INSTALLATIONS OU EQUIPEMENTS SOUMIS A VERIFICATION

La vérification de SOCOTEC porte sur les installations ou équipements ci-après retenus par le client :

Installations ou équipements	Nombre	Retenus	Non retenus	Situation
Appareil(s) de production de chaleur à combustion - nombre d'appareils.....		[]	[]	
Appareil(s) de production de froid à combustion - nombre d'appareils.....		[]	[]	
Stockage(s) de combustibles liquides - nombre de réservoirs		[]	[]	
Stockage(s) de combustibles solides - stockage bois		[]	[]	
- stockage charbon.....				
Stockage(s) de combustibles gazeux - gaz de réseau		[]	[]	
- nombre de récipients fixes ou conteneurs.....				
Appareil(s) de production-émission à combustion - nombre d'appareils.....		[]	[]	
Centrale(s) de traitement d'air et/ou de ventilation - nombre de centrales et/ou de ventilateurs		[]	[]	
Unité(s) de toiture monobloc - nombre d'unités.....		[]	[]	
Installation(s) de ventilation mécanique contrôlée - nombre d'extracteurs		[]	[]	
Clapet(s) coupe feu sur les réseaux d'air - nombre de clapets CF.....		[]	[]	
Étanchéité des canalisations de combustibles liquides		[]	[]	
Étanchéité des canalisations de combustibles gazeux		[]	[]	
Étanchéité des canalisations de fluides frigorigènes		[]	[]	